Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le

ID: 060-246000640-20230503-3_2023_S04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du Syndicat Intercommunal EAU et ASSAINISSEMENT

Chevincourt-Machemont-Mélicocq-Marest-sur-Matz

SÉANCE ORDINAIRE DU

(article L52-11 du CGCT)

Date de convocation et affichage : 26/04/2023

Nombre de membres : 12 - Présents : 08 Votants : 08

Secrétaire de séance : M. Dominique PASTOT

CHEVINCOURT: MM. BOUCHER - MACHURA

MACHEMONT: MM. PASTOT - VIEL

MÉLICOCQ: MM. FLORENCHIE - DELABY
MAREST: M.M. LÉPINE - LEGRAND

Objet : 3/2023/S04 : SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET à 5H et CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET à 10H

Vu la délibération en date du 01/04/2018 créant un emploi permanent à temps non complet d'attaché à durée hebdomadaire de 5h

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que:

Pour les besoins du service, il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent à temps non complet de catégorie A, de secrétaire administrative et comptable au grade d'Attaché.

Le Président propose à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi permanent de catégorie A, d'Attaché à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 5 heures
- la création d'un emploi permanent de catégorie A, d'Attaché à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires.
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Attachés au grade d'Attaché relevant de la catégorie hiérarchique A et préaffecté à Mme Claire PAGE-BUATOIS
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : secrétariat général, comptabilité, budgets, ressources humaines.
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- la modification du tableau des emplois à compter du 1er juillet 2023

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le

ID: 060-246000640-20230503-3_2023_S04-DE

Le Conseil Syndical, sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 avril 2023

Décide :

Article 1^{er}: de porter, à compter du 1^{er} juillet 2023, de 05 heures à 10 heures la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de secrétaire administrative et comptable au grade d'Attaché, pré-affecté à Mme Claire PAGE-BUATOIS

Article 2 : de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} juillet 2023 comme suit : En supprimant un emploi permanent à temps non complet d'Attaché au grade d'attaché relevant de la catégorie hiérarchique A du cadre d'emplois des Attachés à raison de cinq heures hebdomadaires ;

En créant un emploi permanent à temps non complet d'Attaché au grade d'attaché relevant de la catégorie hiérarchique A du cadre d'emplois des Attachés à raison de dix heures hebdomadaires

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La présente délibération prendra effet à compter du 1er juillet 2023

Ces décisions ont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Transmis par voie dématérialisée au contrôle de légalité

Le Président M. Christophe MACHURA

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr